

FCP IRADETT CEA
Fonds Commun de Placement mixte

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2008.

❶ En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au **31 décembre 2008**. Ces états font ressortir un total actif de **173 565 dinars**, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un **bénéfice net de 36 614 dinars** et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un **actif net de 172 555 dinars** pour **14 442 actions**, aboutissent à une **valeur liquidative par action de 11,948 Dinars**, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

❷ Le gestionnaire du FCP IRADETT CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

❸ Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

❹ Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP IRADETT CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

❺ A notre avis, **les états financiers de FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2008 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de la société et des résultats de ces opérations clos à la même date.**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention que les BTA sont évalués

aux prix d'acquisition en contradiction avec la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

Vérifications spécifiques :

1. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen critique du système de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les diligences mises en œuvre nous ont permis de constater que les contrôles exercés sont en conformité avec la réglementation en vigueur.

2. Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales nous avons procédé aux vérifications spécifiques dont le résultat est le suivant :

- Les informations contenues dans le rapport de la gestion du fonds établi par le gestionnaire sont conformes aux états financiers,

Tunis, le 15 Mars 2009

P / Cabinet M.S.Louzir

MOHAMED LOUZIR

BILAN

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	153 689	122 237
b- Obligations et valeurs assimilées	0	0
c- Autres valeurs	16 559	16 755
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	3 117	2 680
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	0
TOTAL ACTIF	173 365	141 672
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	810	940
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	810	940
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	167 930	136 515
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	4 626	4 217
ACTIF NET	172 555	140 732
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	173 365	141 672

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2008

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	7 160	2 374
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		
c- Revenus des autres valeurs	993	2 311
PR 2- Revenus des placements monétaires	713	989
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	8 866	5 674
CH 1- Charges de gestion des placements	2 244	975
REVENU NET DES PLACEMENTS	6 622	4 699
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	388	566
RESULTAT D EXPLOITATION	6 234	4 132
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-1 608	84
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4 626	4 217
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 608	-84
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur - titres	-9 195	3 321
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	40 438	283
_ Frais de négociation	-863	-514
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	36 614	7 222

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2008**

	<u>01/01/2008</u> <u>31/12/2008</u>	<u>01/01/2007</u> <u>31/12/2007</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d'Exploitation	6 234	4 132
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-9 195	3 321
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 438	283
d- Frais de négociation de titres	-863	-514
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-4 217	
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	94 386	141 410
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	12 340	196
_ Régularisation des sommes distribuables	1 117	214
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-83 121	-8 000
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-22 550	-180
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 746	-130
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 823	140 732
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	140 732	0
b- en fin d'exercice	172 555	140 732
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début d'exercice	13 341	10 000
b- en fin d'exercice	14 442	13 341
VALEUR LIQUIDATIVE	11,948	10,549
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	16,20%	5,49%

**FCP IRADETT CEA
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31/12/2008
(Exprimés en dinars)**

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31-12-2008** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2/1 EVALUATION DU PORTEFEUILLE TITRE**Evaluation des actions**

Les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

Evaluation des droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions admises à la cote : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

Evaluation des BTA

- BTA ayant fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente : ces BTA sont évaluées à leur valeur de marché.
- BTA n'ayant pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent : ces BTA sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à leur valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée, les BTA sont évaluées à leur valeur actuarielle.

Il est à noter que la société procède à l'amortissement de la sur côte constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

2/2 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1- PORTEFEUILLE –TITRE**

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2008	% ACTIF NET	% K emetteur
VALEURS MOBILIERES					
ADWYA	750	2 797	4 645	2,69%	0,01%
ASSAD	1 300	5 119	12 059	6,99%	0,02%
ATB	720	3 492	3 843	2,23%	0,00%
ATB NG 2008	72	349	372	0,22%	0,00%
ATB NS 2008	168	815	815	0,47%	0,00%
BIAT	200	7 307	7 433	4,31%	0,00%
BNA	1 000	7 800	8 841	5,12%	0,01%
BTE	500	15 235	15 610	9,05%	0,05%
GIF	5 500	15 440	14 630	8,48%	0,09%
MONOPRIX	125	10 542	14 441	8,37%	6,76%
SFBT	1 500	21 052	15 891	9,21%	0,00%

SIAME	9 000	20 050	12 366	7,17%	0,06%
SOMOCER	5 000	12 621	11 730	6,80%	0,02%
SPDIT	3 500	17 121	14 466	8,38%	0,01%
TPR	3 500	19 434	16 548	9,59%	0,01%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES EMPRUNT D'ETAT					
BTA 8,25% 9 juillet 2014	15	16 081	16 559	9,60%	
TOTAL	32 850	175 256	170 248	98,66%	

PLACEMENT BANCAIRE		2 862	3 117	1,81%
---------------------------	--	-------	-------	--------------

TOTAL GENERAL		178 118	173 365	100%
----------------------	--	----------------	----------------	-------------

PR1-Note sur les revenus des obligations et valeurs assimilées	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des titres OPCVM	0	0
Revenus des obligations	7 160	2374
Revenus des autres valeurs	993	2311
TOTAL	8 152	4 685

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenu des autres Placements monétaires	713	989
TOTAL	713	989

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2007	
Montant	136 515
Nombre de titres	13 341
Nombre d'actionnaires	9
Souscriptions réalisées	
Montant	94 386
Nombre de titres émis	9 225
Nombre d'actionnaires nouveaux	6
Rachats effectués	
Montant	83 121
Nombre de titres rachetés	8 124
Nombre d'actionnaires sortants	1
Autres effets s/capital	

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	40 438	
Régularisation des sommes non distribuables	-10 210	
Régularisation des sommes distribuables	-21	
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-9 195	
Frais de négociation	-863	
Capital au 31/12/2008		
Montant	167 930	
Nombre de titres	14 442	
Nombre d'actionnaires	14	
CP2- Sommes distribuables	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Résultats distribuables	4 626	4 217
TOTAL	4 626	4 217
4/ AUTRES INFORMATIONS		
	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des placements	8 866	5 674
Charges de gestion des placements	2 244	975
Revenu net des placements	6 622	4 699
Autres charges	388	566
Résultat d'exploitation	6 234	4 132
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 608	84
Sommes distribuables de la période	4 626	4 217
Régularisation du résultat d'exploitation	1 608	-84
Frais de négociation	-863	-514
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-9 195	3 321
Plus Values réalisées sur cession de titres	40 438	283
Résultat net de la période	36 614	7 222
Nombre d' Actions	14 442	13 341
Résultat par Action	2,535	0,541
CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2008	01/01/2007
	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	1 994	824,896
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien*		
Les honoraires de l'ATB	250	150,335